



Règlement de l'Opération été Ping

L'Opération été Ping 2021 est une action fédérale ouverte à tous les clubs affiliés à la FFTT du 9 juin au 30 septembre 2021.

L'objectif de cette opération est de relancer une dynamique d'activité Tennis de Table dans les clubs pour:

FAIRE JOUER dès la reprise, tout l'été et à la rentrée

PROMOUVOIR le tennis de table pour garantir une reprise réussie

RECRUTER les anciens licenciés et les nouveaux

Les 1000 premiers clubs qui s'engagent à réaliser au minimum 2 actions dont une à destination du grand public recevront une dotation (voir ci-dessous)

Trois phases sont à identifier dans cette opération dont voici le règlement :

Phase 1 : Inscription des clubs

(du 9 juin au 31 août 2021)

a) **Le club s'inscrit sur son Espace Mon club** dans la rubrique Promotion – E-pass été Ping (L'inscription déclarative du club va lui permettre de recevoir le Google Form pour déclarer ses actions à mettre en place). Cette pré-inscription déclarative déclenche la 1^{ère} partie de la dotation de matériel à savoir des affiches Opération été Ping et du matériel (environ 30 balles et 6 raquettes).

b) **Le club déclare son (ses) action(s) au fil de leur programmation en remplissant le GoogleForm** envoyé par la Fédération aux clubs inscrits sur l'Espace Mon club rubrique E-pass été Ping.

Le Google Form propose un prévisionnel de 8 actions mais vous pouvez le remplir au fil de l'été au fur et à mesure de la programmation des actions. Le plus tôt sera le mieux pour que la FFTT communique sur votre mobilisation et vos actions. Saisir clairement l'adresse du lieu de l'évènement pour permettre son référencement dans la carte nationale et apporter de la visibilité.

Après 2 actions déclarées et réalisées dont une action pour le grand public*, le club recevra la dotation prévue au a) et la 2^e partie de la dotation :

- La part fédérale de 20 nouvelles licences promotionnelles et 3 licences traditionnelles
- 150€ de bons d'achat à valoir à la boutique fédérale
- Des goodies pour récompenser vos participants pour une valeur d'environ 100€

Pour recevoir la dotation complète, le club, après les 2 premières actions obligatoires réalisées, doit envoyer par mail (eteping@fftt.email) une photo ou un article de presse de chaque action avec son nom et son n° du club et un court récapitulatif et notamment le nombre de participants.

*Une action grand public = toute action non tournée exclusivement vers les licenciés de son club.

Exemple : un tournoi organisé pour les licenciés de tous les clubs = grand public

Exemple : un stage avec des non licenciés = grand public.

Un tournoi interne au club n'est pas grand public mais le devient si des personnes nouvelles et des Epass été ping sont intégrés dans ce dernier.

c) **le club peut s'appuyer sur le catalogue d'animations** proposé par la FFTT pour s'inspirer, prendre des idées, mettre en place les fiches clés en main. L'essentiel est de proposer des actions qui vont permettre au club de faire jouer, promouvoir et recruter (1 action = 1 victoire pour le Ping !). Le club s'engage donc à mettre en place au moins deux actions entre le 9 juin et le 31 août dont une à destination du grand public pour recevoir la dotation et rentrer dans les tirages au sort et dans le concours au mérite.

Phase 2 : Pendant l'Opération été Ping
(du 9 juin au 22 septembre 2021)

a) **déclarer son évènement** sur les réseaux sociaux avec le hashtag « #FFTTopérationétéping »

b) **donner le lien d'inscription aux participants** (flash code) pour qu'ils s'inscrivent à l'action (c'est le participant qui s'inscrit directement dans l'action proposée par le club et se voit offrir un E-pass été Ping). Le flash code est valable pour une personne durant toute la durée de l'opération pour le même club. Il doit à nouveau utiliser le flash code pour une action menée par un autre club.

L'E-pass été Ping permet au club et au participant des avantages importants :

Pour le participant :

- Il est assuré dans le cadre de l'action proposée
- Il est comptabilisé dans l'action
- Il rentre dans le tirage au sort pour des bons d'achat et 1 table extérieure en fin d'opération

Pour le club :

- Assure gratuitement le participant dans le cadre de son action
- Comptabilise le participant pour son action
- Augmente sa possibilité de remporter le concours au mérite des clubs

c) **En fonction du type d'action proposée, l'organisation et la licenciation peut être différenciée :**

* Tournois internes, ou de tournois à plusieurs clubs pouvant engager des points classement :

Une homologation est à demander à la Ligue, et un juge -arbitre sera nécessaire pour saisir les parties jouées et qu'elles puissent être comptabilisées pour le classement (échange de points avec coefficient 0,5). L'homologation sera gratuite et permettra la participation des joueurs de toute la France et de joueurs étrangers.

Dans ce cadre, les joueurs qui participent aux tournois devront avoir une licence traditionnelle et être en règle avec la certification médicale :

- de la saison 2020-2021 jusqu'au 30 juin
- 2020-2021 ou 2021-2022 du 1^{er} juillet au 22 septembre

Pour les étrangers : participation avec un Pass-Tournoi

Jusqu'au 30 juin, les tournois pourront être gérés par SPID.

Un document d'aide sera communiqué prochainement pour la gestion des tournois du 1^{er} juillet au 22 septembre.

*Tournois ouverts aux non licenciés ou des tournois non homologués sans échanges de points :

Le participant doit avoir soit une licence promotionnelle soit un E-pass été Ping

* Animation ou action grand public en interne ou externe, réalisée par un club

Le participant doit avoir soit une licence promotionnelle soit un E-pass été Ping

* Animation ou action grand public en interne ou externe, réalisée par un comité ou une ligue

Prise de licences événementielles

Remarques :

Le E-pass été Ping peut aussi être utilisé pour les personnes déjà licenciées promo ou tradis pour être comptabilisées sur vos évènements.

Toutes les actions doivent être réalisées conformément aux consignes sanitaires en vigueur à date. Ces consignes sont disponibles sur le site Internet de la FFTT.

Phase 3 : Après l'action réalisée et à la fin de l'opération été Ping
(en fonction de la date des actions)

1/ **Publier une photo sur les réseaux sociaux** avec le même hashtag #opérationétéping du jour de votre opération montrant la dynamique que vous avez créée, indiquez le nombre de participants !
Le service communication de la FFTT va créer une page Facebook spécifique pour cette opération. Tous les clubs ayant bien déclaré leur action pourront être tirés au sort tous les 15 jours pour gagner un cadeau supplémentaire !

2/ **Renvoyer par mail (eteping@fftt.email) une photo ou un article de presse** de chacune de vos actions avec son nom et son n° du club et un court récapitulatif et notamment le nombre de participants.

3/ Les clubs ayant réalisé 2 actions rentrent dans le concours du club le plus méritant et peuvent être tirés au sort chaque mois pour remporter une table de compétition
Les participants comptabilisés par une nouvelle licence (promo ou tradi), ou par un E-pass été Ping rentrent dans les tirages au sort effectués chaque mois pour remporter des bons d'achat et fin septembre une table en extérieur.

Il est donc important de :

- Valoriser votre action en amont en la déclarant pour être visible sur la carte et sur les réseaux sociaux
- Valoriser votre action auprès de la presse locale pour faire parler de votre club
- Prendre un E-pass été Ping à tous les participants pour qu'ils puissent gagner les lots mis en jeu
- Rendre compte de votre action pour rentrer dans les différents concours et tirage au sort

Rappel des différentes dotations distribuées dans le cadre de l'Opération été Ping :**1) À l'inscription déclarative du club :**

- . Du matériel du tennis de table d'intérieur (30 balles) et d'extérieur (6 raquettes)
- . Affiches de promotion des évènements été ping

2) Après la réalisation de 2 actions dont 1 grand public

- Un package de la part fédérale offerte sur 20 nouvelles licences promotionnelles et 3 nouvelles licences traditionnelles
- 150€ de bons d'achat à la boutique fédérale vous permettant de doter vos bénévoles ou vos participants de vos actions
- Des goodies à offrir aux participants des actions

3) À l'issue des actions réalisées, 3 types de récompenses :

- Tirage au sort des clubs ayant réalisé une action (juin, juillet, août et septembre)
- Tirage au sort des nouveaux licenciés (juillet, août, septembre)
- Concours au mérite des clubs (nombre de nouvelles licences et taux de renouvellement)

Règlement du tirage au sort des clubs

- 10 clubs (parmi ceux qui auront déclaré leur évènement) sont tirés au sort le dernier jour de chaque mois pour un bon d'achat de 100 € à valoir sur la boutique fédérale (juin, juillet, août et septembre)
- 8 clubs (parmi ceux qui auront déclaré leur évènement) sont tirés au sort le dernier jour de chaque mois pour gagner une table Cornilleau 640 :
 - 3 clubs dans la catégorie des -50 licenciés
 - 3 clubs dans la catégorie des 50 à 90 licenciés
 - 2 clubs dans la catégorie des + de 90 licenciés).

Les catégories sont fixées par les statistiques du club au 30 juin 2020.

- Un super tirage au sort sera effectué le 1er octobre pour les clubs ayant réalisé une action par mois pendant 4 mois (juin, juillet, août et septembre) :
2 tables Cornilleau 840 wood pour 1 club de chaque catégorie de licenciés

Règlement des tirages au sort pour les licenciés

- 50 participants (licenciés ou E-pass été Ping) sont tirés au sort le dernier jour de chaque mois pour remporter un bon d'achat d'une valeur de 50 € (boutique fédérale)
- Un super tirage au sort le 1er octobre pour 8 nouveaux licenciés promos ou tradis qui se verront offrir une table Cornilleau d'extérieur

Règlement spécifique du concours au mérite des clubs :

1) Comptabilisation de toutes les nouvelles licences réalisées à partir du 1er juillet : pass-tournois, E-pass été Ping, promotionnelles et traditionnelles.

2/ Points attribués en fonction de la licence :

- 10 points par nouvelle licence traditionnelle
- 5 points par nouvelle licence promo
- 1 point par Pass Tournoi ou e-passping été réalisé.

3) Un nombre de points supplémentaires attribué selon le taux de renouvellement des licences 2020-2021. (ex. : 70 % de renouvellement = 70 points).

Dotations du concours au mérite des clubs :

- 3 catégories de clubs (à partir des chiffres au 30 juin 2020)
Les clubs de -50 licenciés : 250€ de bons d'achat aux 40 meilleurs clubs
Les clubs de 51 à 90 licenciés : 250€ de bons d'achat aux 40 meilleurs clubs
Les clubs de plus de 90 licenciés : 200€ de bons d'achat aux 10 meilleurs clubs